

Règlement des 24 heures de l'Isère à Tullins



Article 1 – ACCES

- Par le train en arrivant en Gare de Tullins, le stade Valois se situe à 300 mètres de la gare en descendant l'avenue de Saint-Quentin
- Par la route :
De Lyon suivre direction Grenoble A43 puis A48 puis sortir à Rives (Sortie 9) puis suivre la direction de Tullins,
De Grenoble, prendre la direction de Valence (A49) puis sortir à Tullins.
De Valence, prendre la direction de Grenoble (A49) puis sortir à Tullins.

Article 2 – LIEU DU DEPART DES EPREUVES

Plusieurs épreuves individuelles seront organisées au stade Jean Valois, avenue de Saint-Quentin à Tullins (38210) le samedi 11 et dimanche 12 avril 2026

Course Individuelle	Départ
Championnat de France FFA de 24 heures	Samedi 11 avril 2026 à 10h00
Course open 24 heures	Samedi 11 avril 2026 à 10h00

Article 3 - LE CIRCUIT

Le parcours en boucle sera mesuré selon les normes IAAF. Il mesure environ 1000 m (remesuré le jour de la course). Le parcours est constitué de 15 % de bitume, 45 % de stabilisé et 40% de tartan (passage sur piste en tartan pendant environ 400 m). Le circuit sera labellisé FFA (label national) en 2026.

Article 4 - LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est effectué avec un système bracelet contenant une puce électronique de type RFID. Un suivi en direct sur le site internet permet l'édition des résultats en temps réel et l'édition de statistiques pour chaque coureur. Un écran affichera en direct les informations suivantes : N° dossard / Kilométrage parcouru / Nombre de tours réalisés / Temps du dernier tour / Place

L'extraction des résultats au format Logica (format FFA) aura lieu en fin d'épreuve.

Article 5 - CONDITION D'INSCRIPTION

Course à pied d'une durée de 24 heures, en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, dans les catégories Espoir, Senior et Master.

Pour les championnats de France FFA

La course est prioritairement réservée aux athlètes licenciés Compétitions FFA

Si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles 200 (+20 en réserve), les inscriptions définitives se feront en tenant compte des performances réalisées sur 100km ou 24h en 2023, 2024 ou 2025, en plein accord avec le Département des compétitions de la FFA.

Pour la course open de 24 heures

La course est réservée aux non licenciés FFA et Etrangers (même licenciés dans leur pays) : Compléter l'attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) qui se fait en ligne : <https://pps.athle.fr/>. Le PPS a une validité de 3 mois et doit être jointe lors de votre inscription en ligne.

Le nombre maximal d'inscrit sera de 250 coureurs toutes catégories confondues (Championnat de France et open). Une liste d'attente pour les coureurs open sera mise en place en fonction de la date d'inscription.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site : <http://www.24hisere.fr>
Aucune inscription ne sera prise ni sur place, ni par téléphone.

Article 6 – FRAIS D’ENGAGEMENT :

Frais d’engagement par course	Avant le 1 ^{er} mars 2026		Après le 1 ^{er} mars 2026	
	Licenciés FFA	Non-licenciés FFA	Licenciés FFA	Non-licenciés FFA
24 heures	70 €	75 €	80 €	85 €

L’inscription se fait en ligne sur le site www.24hisere.fr.

Attention : En cas de non-participation, malgré une inscription, il vous sera remboursé seulement contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure à votre non-participation et qui devra être envoyé au plus tard le 23 mars 2026 par e-mail à 24hisere@gmail.com

Article 7 – DATE LIMITE D’ENGAGEMENT ET LISTE D’ATTENTE :

La date limite de réception d’inscription est fixée au **lundi 30 mars 2026 à 23h59**. Aucune exception ne sera faite après cette date

Article 8 – ACCUEIL:

La remise des dossards aura lieu au Stade Valois, avenue de Saint Quentin, 38210 Tullins et comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ils ne seront délivrés que si le dossier d’inscription est complet.

Course	Remise des dossards
Championnat de France FFA de 24 heures	Vendredi 10 avril de 17h30 à 19h00
Course open 24 heures	& Samedi 11 avril 2025 de 7h30 à 9h00

Une pasta party aura lieu, vendredi 10 avril à partir entre 19h00 et 20h30, sur réservation lors de l’inscription, dans la salle Jean Moulin, Clos des Chartreux, 38210 Tullins

Article 9 – DEROULEMENT DE L’EPREUVE

Epreuve limitée à 200 individuels pour les championnats de France de 24 heures FFA et à 50 individuels pour la course open à destination des non-licenciés.

Un ravitaillement pour l’athlète, copieux et adapté, sera assuré pendant toute la durée de l’épreuve : il sera pris à l’endroit prévu à cet effet. Un badge sera donné à l’accompagnateur éventuel qui se chargera le cas échéant de ravitailler son coureur uniquement (le ravitaillement de l’organisation n’est en aucun cas prévu pour l’accompagnateur).

Il n’y aura plus de gobelet jetable ; en revanche, l’organisation fournira un gobelet par athlète (50 cl) éco-responsable (réutilisable), numéroté comme son dossard. Nous vous encourageons également, si vous en avez, de prendre les vôtres afin de jongler avec les boissons froides et chaudes. – Merci pour votre compréhension.

L’accompagnateur pourra ravitailler l’athlète attitré uniquement dans la zone de ravitaillement prévue à cet effet (selon les règles de la FFA)

Il est interdit aux accompagnants et visiteurs d'accompagner le coureur, en courant ou marchant, sur le parcours sous peine de disqualification du coureur.

Les chiens et autres animaux de compagnie sont interdits dans l'enceinte du stade Jean Valois pendant l'événement.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du stade Valois tout au long de l'épreuve.

L'organisation mettra à disposition des athlètes du 24 heures, des tables et des chaises pour leur ravitaillement personnel. Afin de pallier le manque de tentes/barnums de l'organisation et de permettre à toutes et à tous d'avoir un abri pendant la course, nous vous proposons d'emmener les vôtres (3m x 3m minimum – avec lestage personnel) – merci à vous de nous le signaler par email 24hisere@gmail.com

Une ambiance musicale et une animation de la course seront assurées durant l'épreuve.

Seuls les athlètes (munis de leur dossard) et les accompagnateurs (munis de leur badge) inscrits auront accès à la salle de repos, de soins et de restauration.

Durant l'épreuve, des vestiaires seront mis à disposition des coureurs pour se reposer. A charge des concurrents d'apporter leur matériel de couchage.

Le service médical sera assuré par un médecin mais aussi par des secouristes qui assureront les soins éventuels.

Les organisateurs pourront demander à tout(e) participant(e), considéré(e) en mauvaise condition physique par le médecin ou les secouristes, de s'arrêter.

Concernant la fin de course du 24 heures:

Une demi-heure avant la fin de la course du 24 heures, il sera remis à chaque athlète un témoin où son numéro de dossard sera inscrit

Un premier signal sonore indiquera la dernière minute de course, un deuxième signal sonore indiquera la fin de l'épreuve.

Mesurage du dernier tour : A 10 heures, le dimanche 12 Avril 2026, les athlètes s'arrêtent au signal sonore et déposent sur place le témoin donné par l'organisation ainsi que leur bracelet avec la puce RFID en attendant le mesurage de leur dernier tour.

Un jeu de 2 dossards sera remis. Le port du dossard sera obligatoire (devant sur la poitrine et non plié) durant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification. Un 2^e dossard catégoriel sera remis (à épinglez dans le dos) pour certains participants au Championnat de France. Pour le championnat de France, le port du maillot du Club sera porté selon les règles de la FFA.

Article 10 - RECOMPENSES :

Les remises des prix auront lieu dans la salle Jean Moulin, Clos des Chartreux, 38210 Tullins. Les horaires et le tableau des récompenses sont indiqués ci-après.

Courses	Horaires des remises des prix
Championnat de France FFA de 24 heures	Dimanche 12 avril 2026 à 12h00
Course open 24 heures	

Courses	Récompenses
Championnat de France FFA de 24 heures	Les titres décernés sont à consulter dans ce document
Course open 24 heures	Les 3 premiers de chaque classement individuel scratch Masculin et Féminin

Article 11 - ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol d'objets personnels et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Article 12 – DROITS D'IMAGES :

En tant qu'organisateurs de la manifestation, le CMI et l'équipe des « 24h de Tullins » vont réaliser des clichés photographiques et des vidéos. Ces images et vidéos seront la propriété des organisateurs et ils pourront les exploiter librement afin d'illustrer cette manifestation et dans un objectif d'information, quel qu'en soit le support.

Article 13 – CNIL :

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 14 – LITIGES :

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels, en accord avec le juge-arbitre fédéral.

Article 15

Chaque concurrent, inscrit et participant à l'épreuve des 24 Heures de l'Isère, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 16

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17 :

Les mesures sanitaires seront celles applicables le week-end de la course si nécessaire. Le non-respect de ces consignes sera éliminatoire que ce soit pour le coureur ou l'accompagnant.

Article 18 :

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

Toute l'équipe des 24 Heures de l'Isère à Tullins vous souhaite une très bonne course !!!

Fait le 1 octobre 2025

Le Bureau de CMI « Coureurs du Monde en Isère » - club organisateur - et le Comité d'organisation des 24 Heures